

POUR UNE CITOYENNETE SANS DISCRIMINATION EN EUROPE

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme qui coïncidera avec l'adoption de la Charte lors du Sommet de Nice en décembre 2000

A la lumière du Projet de Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, CHARTE 4487/00 CONVENT 50), qui sera présentée par la France au Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernants en décembre 2000 à Nice. -En nous référant au préambule et aux 54 articles qui la composent. -Après avoir relevé le côté positif des dispositions en faveur des citoyens des pays membres de l'Union Européenne.

Nous, soussignés, représentants des Associations, Organisations, et Personnalités soucieuses de promouvoir, l'égalité en droits de tous les citoyens résidant au sein de l'Union Européenne.

a) Insistons pour que l'adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne débouche sur l'inclusion dans ladite Charte des mêmes droits et devoirs en faveur des 18 millions de résidents extra communautaires.

b) Qu'elle prévoie toutes les mesures qui rendront effectives ces dispositions en les dotant des moyens juridiques, humains et financiers pour leur mise en œuvre.

c) De telle sorte qu'elles ne restent pas lettre morte ou simples principes formels, alors que ces droits sont bafoués quotidiennement et partout foulés aux pieds dans la vie concrète.

d) Il y va de la crédibilité de l'ensemble des Déclarations, Chartes et autres textes se réclamant de l'indivisibilité des Droits de l'Homme.

On notera que le projet de Charte 4487/00- convention 50 donne une définition restrictive de la citoyenneté qui ne répond pas aux aspirations de tous ceux qui vivent en Europe, car elle ignore les résidents d'origine extra communautaire qui contribuent par leur travail et leur adaptation à la prospérité de leurs pays d'accueil.

Nous proposons en particulier l'inclusion dans la Charte des points suivants:

- * le droit de travailler et de s'établir en toute liberté en Europe
- * la suppression de toute discrimination, y compris celle de nationalité
- * la participation aux élections locales, en tant qu'électeurs ou éligibles
- * la liberté de circulation et de séjour

L'adoption de la Charte, **lorsqu'elle aura mis fin à ces graves lacunes, consacrera définitivement l'égalité de tous les ressortissants des pays membres, et commémorera ainsi de manière éclatante la Journée Internationale des Droits de l'Homme.**

NOMS	ADRESSES
Tél:	Fax:
Tél:	Fax:
Tél:	Fax:
Tél:	Fax:

A RETOURNER A L'AIDE-FEDERATION 29 RUE TRAVERSIERE 75012 PARIS ,
Tél: 01 40 19 91 51, Fax: 01 43 44 38 40, Email: aide@discrimination-france.com

